SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 36

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

2863e SESSION

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 5 décembre 2023**, à 19 h à laquelle sont présents, madame la conseillère Chantal Benoit et messieurs les conseillers Mario Larochelle, Jocelyn Jutras, Pierre Pelletier et Christian Riendeau siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Robert Vyncke qui procède à l'ouverture de la séance.

Absence justifiée de monsieur Mario Blanchard.

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Robert Vyncke souhaite la bienvenue à tous et il procède à l'ouverture de l'assemblée.

Assistent également à la séance, monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général et madame Isabelle Robert, greffière-trésorière adjointe.

2023-12-05 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** que le conseil municipal de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte l'ordre du jour, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-06 **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 27 novembre 2023**

Après avoir pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le mardi 7 novembre 2023 à 19 h 00 et de la séance extraordinaire tenue le lundi 27 novembre 2023 à 18 h 30, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford adopte les procès-verbaux tels que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 36

2023-12-07 **Adoption des comptes fournisseurs et à payer en date du mardi 5 décembre 2023**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer comprend des comptes payables à même le budget 2023;

ATTENDU QUE conformément au règlement 635-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le directeur général dépose au conseil le rapport des dépenses;

ATTENDU QUE le directeur général atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes fournisseurs déposée en date du 5 décembre 2023 pour la somme totale de 143 763,50 $ à même le budget 2023 et d'en autoriser leur paiement.

QUE le conseil municipal entérine tous les comptes payables déjà déboursés relativement au règlement 635-2020, le détail ainsi que l'ensemble des autres comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

DP-2023-12-08 **Dépôt projet de règlement / Règlement déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2024**

Monsieur Mario Larochelle **DÉPOSE** le projet de règlement déterminant les taux de taxes et les compensations à imposer pour l'année 2024 et demande au directeur général de procéder à l'explication du projet de règlement.

AM-2023-12-09 **Avis de motion – Règlement 699-2023 modifiant le règlement 591-2016 décrétant la tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford tel que déjà modifié par le règlement 652-2021**

Monsieur Pierre Pelletier **DONNE** avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, et ce, conformément à la loi, d'un règlement qui aura pour titre *« Règlement 699-2023 modifiant le règlement 591-2016 décrétant la tarification pour l'utilisation de certain biens, services ou activités de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford tel que déjà modifié par le règlement 652-2021 »* tel que décrit dans ledit projet de règlement qui sera déposé dans cette même séance.

DP-2023-12-10 **Dépôt du projet de règlement - Règlement 699-2023 modifiant le règlement 591-2016 décrétant la tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford tel que déjà modifié par le règlement 652-2021**

Monsieur Pierre Pelletier **DÉPOSE** le projet de règlement intitulé *« Règlement 699-2023 modifiant le règlement 591-2016 décrétant la tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford tel que déjà modifié par le règlement 652-2021 »* et demande au directeur général de procéder à l'explication du projet de règlement.

AM-2023-12-11 **Avis de motion – Règlement 700-2023 modifiant le règlement 635-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

Madame Chantal Benoit **DONNE** avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, et ce, conformément à la loi, d'un règlement qui aura pour titre *« Règlement 700-2023 modifiant le règlement 635-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats »* tel que décrit dans ledit projet de règlement qui sera déposé dans cette même séance.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 36

DP-2023-12-12 **Dépôt du projet de règlement - Règlement 700-2023 modifiant le règlement 635-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

Madame Chantal Benoit **DÉPOSE** le projet de règlement intitulé *« Règlement 700-2023 modifiant le règlement 635-2020 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats »* et demande au directeur général de procéder à l'explication du projet de règlement.

2023-12-13 **Augmentation de la marge de crédit institutionnelle existante (MC3) – Caisse Desjardins de Granby – Haute-Yamaska**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford possède une marge de crédit institutionnelle;

ATTENDU QUE la Municipalité désire augmenter le montant existant à 500 000 $

ATTENDU QUE la Municipalité doit fournir une résolution à la Caisse Desjardins Granby Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'autoriser l'augmentation de la marge de crédit existante au montant de 500 000 $

QUE monsieur Robert Vyncke, maire et monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général sont autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023 À 19 H 36

2023-12-14 **Ouverture d'une marge de crédit institutionnelle / Règlement d'emprunt 694-2023 modifié par le règlement 697-2023 / Réaménagement de l'hôtel de ville et du stationnement**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford veut procéder au réaménagement du futur hôtel de ville et du stationnement adjacent aux loisirs;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu l'approbation par le ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) de l'aide financière du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) volet 1 – Projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire – Aménagement d'un nouvel hôtel de ville;

ATTENDU QUE le montant du règlement d'emprunt numéro 694-2023 approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) le 5 septembre 2023 s'élève à 1 187 000 $;

ATTENDU QUE le montant du règlement d'emprunt 694-2023 a été modifié par le règlement d'emprunt 697-2023 et approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) le 2 novembre 2023 autorisant une somme additionnelle de 720 000 $ qui totalise un montant total de 1 907 000 $;

ATTENDU QUE la Municipalité doit fournir une résolution à l'institution financière qui sera retenue autorisant l'ouverture d'une marge de crédit institutionnelle;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'autoriser le directeur général à négocier l'entente auprès de Centre financier aux Entreprises pour l'ouverture d'une marge de crédit institutionnelle au montant de 1 907 000 $ correspondant au règlement d'emprunt 694-2023 modifié par le règlement d'emprunt 697-2023 et approuvés tous les deux (2) par le MAMH.

QUE monsieur Robert Vyncke, maire et monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général sont autorisés, pour et au nom de la Municipalité, à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-15 **Fermeture de l'hôtel de ville pendant la période des fêtes**

ATTENDU QUE les bureaux de l'hôtel de ville et services municipaux sont fermés pendant la période des Fêtes du 21 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** de procéder à la fermeture des bureaux de l'hôtel de ville du jeudi 21 décembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024 inclusivement.

QUE le Service des travaux publics demeure disponible en cas d'urgences et d'intempéries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-16 **Adoption de l'organigramme administratif 2024**

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire l'organigramme du personnel municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'adopter l'organigramme déposé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-17 **Renouvellement des contrats annuels des employés municipaux et de la grille de la structure salariale et de rendement pour l'année 2024**

ATTENDU QUE suivant la rencontre individuelle et de groupe des employés municipaux permanents, le directeur général doit renouveler le contrat de travail de ces derniers pour l'année 2024;

ATTENDU QUE conformément aux politiques en vigueur et aux exigences du conseil municipal, le directeur général procèdera à l'établissement des objectifs annuels des employés municipaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire, suite aux modifications, la grille de la structure salariale et de rendement applicable au contrat de travail des employés pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'autoriser monsieur Robert Vyncke, maire, et monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général, à signer les contrats de travail des employés permanents;

QUE la grille de la structure salariale et de rendement pour l'année 2024 soit reconduite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-18 **Distribution des fonctions des membres du conseil municipal / délégués / maire suppléant**

ATTENDU QUE monsieur le maire distribue les fonctions à chacun des membres du conseil et qu'il en a fait la lecture;

ATTENDU QUE selon leurs fonctions, les membres du conseil suivent plus spécifiquement certains dossiers et que la responsabilité liée aux fonctions est de faire des recommandations au conseil municipal;

ATTENDU QUE le maire est membre d'office de tous les comités;

ATTENDU QU'il s'agit d'une affectation accordée à chacun des membres pour le mandat en cours;

ATTENDU QUE le maire se réserve le droit d'y apporter des modifications selon les besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE le maire distribue les fonctions de la façon suivante :

Départements	**Responsable**
Maire suppléant, substitut	Mario Blanchard
Ressources humaines substitut du maire	Conseiller siège #1
Plan vert MRC substitut du maire / Environnement / Réchauffement climatique / Comité Montérégiennes	
Nuisances et conformité des fosses septiques	

Sentiers montagnes / préparation dépôt dossier à la CPTAQ Association chemin Jodoin Boisé hôtel de ville = nouveau tracé quads, motoneiges Organismes communautaires – Ami-Bus Développements immobiliers	

Départements	**Responsable**
CCU (Comité Consultatif d'Urbanisme) - substitut Finances / Budget Développement immobilier Rénovation hôtel de ville et stationnement Aménagement terrain des loisirs Comité de démolition	Mario Larochelle Conseiller siège #2

Départements	**Responsable**
Travaux publics / Voirie Recherche en eau Incendie / dossier entente de partage de service Boisé hôtel de ville = nouveau tracé Quads, motoneiges Comité démolition	Jocelyn Jutras Conseiller siège #3

Départements	**Responsable**
Maire suppléant CSP de la MRC substitut du maire OHHYR Boisé hôtel de ville = nouveau tracé Quads, motoneiges Sécurité publique Assurances	Pierre Pelletier Conseiller siège #4

Départements	**Responsable**
Loisirs	Chantal Benoit Conseiller siège #5

Hall Fisk École / CPE Piste cyclable Bibliothèque / Société d'histoire et de généalogie des 4 lieux / Culture / Patrimoine Aménagement terrain des loisirs	

Départements	**Responsable**
CCU (Comité Consultatif d'Urbanisme) Agriculture / Bandes riveraines / Cours d'eau PDZA de la MRC substitut du maire pour le plan d'action Comité révision règlements municipaux Comité démolition	Christian Riendeau Conseiller siège #6

Départements	**Responsable**
MRC de Rouville, préfet suppléant Différents comités à la MRC Sémecs Commission FQM Ressources humaines Finances / Budget Développements immobiliers Comité démolition - substitut **le maire peut à son choix faire partie de tous les comités**	Robert Vyncke Maire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** d'attribuer les fonctions des membres du conseil, tel que soumis par monsieur Robert Vyncke, maire.

QU'il est important de mentionner qu'un délégué de dossier ne peut prendre des décisions qui engagent la Municipalité ou son Conseil.

QU'aucune dépense ne peut se faire sans l'approbation préalable du conseil municipal ou du directeur général en vertu des Lois et règlements municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-19 **Nomination d'un maire suppléant**

ATTENDU la résolution 2023-12-18 de la distribution des fonctions des membres du conseil municipal / Délégués / Maire suppléant;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations attachées et ce, conformément à toutes autres lois en vigueur;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déléguer un représentant municipal, lequel, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations attachées à la table des maires de la MRC de Rouville, en conformité avec les lois et règlements en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** que le conseil municipal nomme monsieur Pierre Pelletier, conseiller municipal, au poste de maire suppléant et au poste de représentant de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford pour assister aux réunions convoquées par la MRC de Rouville, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge.

QU'en l'absence de monsieur le maire et du maire suppléant de nommer monsieur Mario Blanchard à titre de maire suppléant substitut pour représenter la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-20 **Fonds réservés au programme de subvention pour la rénovation des façades de bâtiments résidentiels**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford s'est doté d'un programme de subvention pour la rénovation des façades de bâtiment résidentiel en lien avec le *Plan particulier d'urbanisme* (PPU) par la résolution 2021-12-17 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit et **RÉSOLU** d'affecter une somme de 25 000 $ au poste 59 131 01 000 – Fonds affecté – Rénovation façade PPU pour l'année 2024

QUE la somme par la présente résolution soit prise à même le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-21 **Renouvellement du programme de subvention pour la rénovation des façades de bâtiments résidentiels**

ATTENDU QUE la résolution 2021-12-18 de l'adoption de du programme de subvention pour la rénovation des façades de bâtiments résidentiels;

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler ce programme de subvention afin d'améliorer le cadre bâti et revitaliser la rue Principale en enlevant le point de la rénovation de la toiture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit et **RÉSOLU** de reconduire le programme de de subvention pour la rénovation des façades de bâtiments résidentiels pour l'année 2024 dans le cadre budgétaire qui sera autorisé;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-22 **Demande d'appui Saint-Pie – Radars photo dans les municipalités**

ATTENDU QUE la demande d'appui de la ville de Saint-Pie transmise par la résolution 31-10-2023 afin de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités;

ATTENDU QUE les plaintes concernant la vitesse des usagers de la route sont grandissantes;

ATTENDU QUE plusieurs initiatives ont été mises en place et que ces mesures ont un impact minime sur les habitudes de conduite des automobilistes;

ATTENDU QUE la réduction des limites de vitesse n'est utile que s'il y a une présence policière pour appliquer la réglementation;

ATTENDU QUE les agents de la Sûreté du Québec ne peuvent être présents partout à la fois et que la présence policière a un effet dissuasif, mais non permanent;

ATTENDU QUE le manque d'effectif de la Sûreté du Québec, la présence policière est pratiquement nul sur le territoire de la Ville de Saint-Pie et de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QU'il n'est pas acceptable que la sécurité des piétons ou des cyclistes soit compromise;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a mis en place, depuis 2015, des projets pilotes de coopération municipale dans certaines villes du Québec consistant en une surveillance réalisée au moyen de radars photo sur le réseau routier de ces Villes;

ATTENDU QUE, dans le rapport annuel d'évaluation sur les radars photo intitulé Cinémomètres photographiques et systèmes photographiques de contrôle de circulation aux feux rouges, il est recommandé d'élargir l'utilisation de ces outils dans d'autres régions, municipalités régionales de comté (MRC) et municipalité du Québec, ces appareils ayant fait leurs preuves relativement aux bénéfices sur la sécurité routière aux endroits contrôlés;

ATTENDU QUE les municipalités qui désirent utiliser des radars photo sur leur territoire doivent présentement faire une demande au Ministère et que plusieurs critères s'appliquent pour déterminer les endroits à surveiller, dont la pertinence de l'utilisation des appareils à un endroit précis qui doit être démontrée à partir de données probantes;

ATTENDU QU'il y a un effet plus dissuasif lorsqu'il y a des conséquences monétaires;

ATTENDU QUE les mesures auxquelles les municipalités ont accès présentement, dont la Sûreté du Québec, n'ont pas autant d'impact que les radars photo et qu'il serait judicieux qu'elles puissent avoir accès à des mesures ayant déjà fait leurs preuves;

ATTENDU QUE la présence plus nombreuse de ces radars photo sur les routes du Québec serait un atout précieux pour les Municipalités et permettrait de prévenir des accidents qui pourraient être évités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford appuie la ville de Saint-Pie dans sa demande de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires;

QUE le Conseil demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de rendre les radars photo plus accessibles aux municipalités afin de rendre nos routes plus sécuritaires;

DE demander l'appui des municipalités québécoises ainsi qu'aux MRC, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

D'informer madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice de la présence démarche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-23 **Adoption du salaire des élus pour l'année 2024**

ATTENDU le règlement 634-2020 relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford;

ATTENDU QUE selon l'article 7, la rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée à la hausse annuellement, en date du 1er janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) le plus élevés entre Canada ou Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'autoriser le service des finances à indexer, pour l'année 2024, le salaire des élus de 4% au lieu du taux de 4.2 % tel qu'identifié en date du 30 octobre 2023 selon l'indice des prix à la consommation (IPC) le plus élevés entre Canada et Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Pierre Pelletier, conformément au Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité, déclare à voix haute être dans une situation où il est susceptible de devoir faire un choix entre l'intérêt d'un proche direct et celui de la Municipalité. En conséquence, en plus de ce qui précède, monsieur Pelletier précise avoir divulgué la nature générale de son intérêt, puis avoir quitté toute séance non publique, pour tout le temps qu'ont duré les délibérations sur cette question. Il déclare donc ne pas avoir participé aux délibérations et discussions préalables relatives à la prochaine résolution qu'il se retire du débat touchant la prochaine résolution et s'abstient d'un vote sur celle-ci.

2023-12-24 **Embauche d'une fonctionnaire désignée / Inspectrice municipale – Madame Camille Pelletier**

ATTENDU le poste vacant *fonctionnaire désigné / inspecteur municipal;*

ATTENDU la candidature déposée par madame Camille Pelletier;

ATTENDU QUE la candidature de madame Camille Pelletier a été retenue et que celle-ci était disponible à débuter l'emploi à compter du 27 novembre 2023;

ATTENDU QUE ce poste sera rémunéré en respectant les taux de la classe 5 présentés à la structure salariale de la Municipalité;

ATTENDU QUE madame Pelletier aura une période de probation de six mois avant d'obtenir un poste permanent à l'emploi de la Municipalité et qu'elle devra satisfaire à toutes les exigences et conditions établies;

ATTENDU l'ensemble des règlements municipaux relatifs et découlant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les fonctionnaires responsables de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées ainsi que les fonctionnaires responsables de l'application du règlement sur le captage des eaux souterraines;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les fonctionnaires responsables de la répression des mauvaises herbes;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les fonctionnaires responsables de la surveillance des chiens errants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** de retenir la candidature de madame Camille Pelletier pour combler le poste de *fonctionnaire désignée / inspectrice municipale*, et ce, selon les dispositions du contrat d'embauche établi et signé entre les parties.

QU'elle soit nommée, en date du 27 novembre 2023, fonctionnaire désignée responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme à titre fonctionnaire désignée / inspectrice municipale, laquelle est autorisée et désignée à l'application de l'ensemble des règlements et leurs amendements et modifications en vigueur relevant du Service de l'urbanisme, entre autres et de manière non limitative, tout règlement de zonage, permis et certificat, lotissement, construction et les règlements uniformisés, leurs amendements et modifications en vigueur, ainsi que le règlement numéro 510-2009 relatif aux nuisances en conformité avec la Loi sur les compétences municipales.

QUE monsieur Robert Vyncke, maire et monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général, sont autorisés à signer le contrat de travail de madame Camille Pelletier pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Pierre Pelletier réintègre la séance.

2023-12-25 **Demande de subvention – Emploi été Canada 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'embauche de trois (3) candidats au cours de l'été 2024 et qu'il existe un programme de subvention couvrant une partie des salaires des candidats;

ATTENDU QU'un (1) poste serait éventuellement offert à titre de *Manœuvre général - travaux publics* afin d'accomplir les travaux d'entretien requis pour les parcs et lieux publics appartenant à la Municipalité ainsi que toutes autres tâches connexes requises;

ATTENDU QU'un (1) poste serait offert à titre de *Fonctionnaire désigné / inspecteur – application de règlements municipaux* afin d'assurer le suivi des dossiers, le service aux citoyens et de combler les absences dues aux vacances estivales et congés légaux du personnel;

ATTENDU QU'un (1) poste serait offert à titre de *Préposé aux loisirs* afin d'assister la coordonnatrice des loisirs, arts et culture à planifier, organiser et animer les activités du Service des loisirs lors de la période estivale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau **RÉSOLU** d'autoriser le directeur général à effectuer une demande au programme « Emploi d'été Canada 2024 » visant à engager trois (3) employés lors de la période estivale 2024 selon les besoins de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-26 **Demande de subvention rénovation façade – 625, rue Principale Est – Benoit Legault**

ATTENDU QUE l'adoption de la résolution 2022-12-13 du renouvellement pour l'année 2023 du programme de subvention pour la rénovation des façades de bâtiments résidentiels;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé à l'intérieur du territoire délimité visé par le programme de subvention**;**

ATTENDU QUE le bâtiment a été construit avant le 1er janvier 1980;

ATTENDU QUE le montant des rénovations est de plus de 5000 $ avant taxes;

ATTENDU QUE les travaux de rénovation extérieurs sont exécutés en façade principale et latérale visible d'une voie de circulation publique;

ATTENDU QUE le demandeur a présenté une demande de subvention de rénovation de façade et de permis;

ATTENDU QUE cette demande de subvention de rénovation de façade n'est pas assujettie au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), donc le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) n'a pas à se prononcer sur cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'accepter la demande de subvention de rénovation de façade pour le 625, rue Principale Est, tel que présenté et que monsieur Legault suive les étapes du programme pour pouvoir bénéficier du montant de la subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur le maire se retire de la séance à 20 h 11 et réintègre la séance à 20 h 14.

2023-12-27 **Renouvellement du programme de subvention pour l'achat de baril récupérateur d'eau de pluie**

ATTENDU QUE la résolution 2021-12-19 de l'adoption de du programme de subvention pour l'achat de baril récupérateur d'eau de pluie;

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler ce programme de subvention afin de favoriser l'économie d'eau potable et diminuer la surcharge du réseau pluvial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit et **RÉSOLU** de reconduire le programme de de subvention pour l'achat de baril récupérateur d'eau de pluie pour l'année 2024 dans le cadre budgétaire qui sera autorisé;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-28 **Renouvellement du programme de subvention pour l'achat et la plantation d'un arbre**

ATTENDU QUE la résolution 2021-12-21 de l'adoption de du programme de subvention pour l'achat et la plantation d'un arbre;

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler ce programme de subvention afin d'embellir le paysage, d'améliorer la qualité de vie et de lutter contre le phénomène des ilots de chaleur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit et **RÉSOLU** de reconduire le programme de de subvention pour l'achat et la plantation d'un arbre pour l'année 2024 dans le cadre budgétaire qui sera autorisé;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-29 **Renouvellement du programme de subvention pour l'achat d'une borne de recharge domestique**

ATTENDU QUE la résolution 2022-04-17 de l'adoption de du programme de subvention pour l'achat d'une borne de recharge domestique;

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler ce programme de subvention afin d'encourager l'électrification des transports et de diminuer les gaz à effet de serre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** de reconduire le programme de subvention pour l'achat d'une borne de recharge domestique pour l'année 2024 dans le cadre budgétaire qui sera autorisé;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-30 **Renouvellement du programme de subvention pour l'achat d'équipements d'entretien paysager résidentiel écologique**

ATTENDU QUE la résolution 2022-12-17 de l'adoption de du programme de subvention pour l'achat d'un équipement d'entretien paysager résidentiel écologique;

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler ce programme de subvention afin de diminuer le niveau sonore en lien avec ce type d'appareil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** de reconduite le programme de subvention pour l'achat d'équipements d'entretien paysager résidentiel écologique pour l'année 2024 dans le cadre budgétaire qui sera autorisé;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-31 **Renouvellement du programme de subvention pour le micropuçage d'un chat ou d'un chien**

ATTENDU QUE la résolution 2022-12-18 de l'adoption de du programme de subvention pour offrir le micropuçage d'un chat ou d'un chien;

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler ce programme de subvention afin de permettre de retracer plus rapidement le propriétaire d'un animal errant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit et **RÉSOLU** de reconduite le programme de subvention pour le micropuçage d'un chat ou d'un chien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-32 **Nomination annuelle des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

ATTENDU le règlement numéro 607-2017 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) amendé par le règlement 636-2020;

ATTENDU QUE le comité doit être formé de six (6) résidants de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford et d'un (1) membre du conseil municipal pour une période d'un (1) an et que leur mandat est renouvelable;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire renommer les membres du conseil municipal ainsi qui les membres résidants pour la nouvelle année à titre du comité du CCU;

EN CONSÉQUENSE, il est proposé par monsieur Pierre Pelletier et **RÉSOLU** de renommer à titre de membres citoyens du CCU mesdames Cynthia Duguay, Andréa Nicolas Cloutier et Lise Lapointe ainsi que messieurs Vito Racanelli, Daniel Turcotte et Daniel Lefebvre. De nommer également comme membre du CCU, le conseiller monsieur Christian Riendeau et monsieur Mario Larochelle afin d'agir à titre de suppléant comme indiqué dans la résolution 2023-12-18 des distributions des fonctions des membres du conseil municipal / délégués / Maire suppléant.

QUE monsieur Daniel Lefebvre est nommé au poste de Président et madame Cynthia Duguay au poste de Vice-présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-33 **Nomination annuelle des membres du Comité de démolition d'immeubles**

ATTENDU les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition;

ATTENDU QUE la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement;

ATTENDU l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal et doivent être formés de trois (3) membres du conseil municipal pour une période d'un (1) an et que leur mandat est renouvelable;

EN CONSÉQUENSE, il est proposé par madame Chantal Benoit et **RÉSOLU** de nommer les conseillers membres du comité de démolition d'immeubles messieurs Mario Larochelle, Christian Riendeau et Jocelyn Jutras et de nommé monsieur Robert Vyncke à titre de maire substitut en cas d'absence.

QU'un fonctionnaire désigné du département de l'urbanisme et de l'inspection soit autorisé à agir à titre de secrétaire du comité de démolition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-34 **Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Enseigne / 1250, rue Principale Est**

ATTENDU QUE le projet est assujetti au PIIA en vertu de l'article 3.1.2 du règlement sur les PIIA 616-2018;

ATTENDU QUE les matériaux utilisés dans la fabrication de l'enseigne sont sobres, durables et de qualité;

ATTENDU QUE les couleurs de l'enseigne s'harmonisent avec celles présentes sur le bâtiment;

ATTENDU QUE l'éclairage par projection est favorisé;

ATTENDU QUE l'enseigne ne nuit pas à l'intégrité architecturale du bâtiment particulièrement en termes de volumes afin de ne pas dominer la façade du bâtiment;

ATTENDU QUE l'enseigne projetée répond à l'ensemble des critères applicables en vertu du règlement sur les PIIA.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'enseigne au 1250, rue Principale Est :

QUE soit incluse au permis la condition exigeant que les enseignes détachées soient agrémentées d'un aménagement paysager proportionnel à la taille de l'enseigne de manière à minimiser son impact visuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-35 **Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Projet intégré construction / Lot 6 598 864**

ATTENDU QUE le projet est assujetti au PIIA en vertu de l'article 3.1.2 du règlement sur les PIIA 616-2018;

ATTENDU QUE la construction projetée est conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE le projet assure une cohésion d'implantation et de volumétrie avec les bâtiments existants dans le voisinage;

ATTENDU QUE la façade principale est parallèle à la rue;

ATTENDU QUE l'aménagement des allées et des stationnements assure la compacité du noyau villageois et promeut une échelle humaine;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement utilisés assurent une architecture sobre qui s'intègre harmonieusement au milieu;

ATTENDU QUE les qualités architecturales distinctives du secteur sont maintenues ou améliorées par l'architecture du bâtiment principal qui présente des décrochés et des jeux de volumes afin de minimiser les façades monotones;

ATTENDU QUE le projet favorise le verdissement des espaces de stationnement et des espaces libres et la mise en valeur du cadre naturel;

ATTENDU QUE la construction projetée répond à l'ensemble des critères applicables en vertu du règlement sur les PIIA.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande favorablement cette demande de PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** d'accepter la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant le projet intégré visant la construction de deux nouveaux bâtiments multifamiliaux de 12 logements chacun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-36 **Renouvellement de la politique d'incitation à l'activité sportive pour 2024**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford se dote d'une politique d'incitation sportive afin de soutenir ses orientations relativement aux sports pour ses citoyens et citoyennes dans le cadre du budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** de renouveler et d'appliquer la politique, telle que déposée et présentée, visant à accorder une subvention pour les activités sportives de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford pour l'année 2024 afin de favoriser la participation des contribuables à des activités sportives telles que proposées;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-37 **Renouvellement de la politique de subvention sportive et culturelle pour 2024**

ATTENDU QUE la résolution 2021-04-32 de l'adoption de la politique de demande de subvention sportive et culturelle;

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler cette politique de subvention sportive et culturelle afin de soutenir les étudiants de la Municipalité qui participent à un événement classé de haut niveau dans les domaines sportifs, culturels ou communautaires dans le cadre du budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Chantal Benoit et **RÉSOLU** d'adopter et d'appliquer la politique, telle que déposée et présentée, visant les demandes faites au Conseil pour accorder une subvention pour soutenir les étudiants de la Municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Pierre Pelletier se retire de la séance à 21 h 24.

2023-12-38 **Décompte progressif # 6 / Libération finale- Autorisation de paiement – Réfection du Petit rang Saint-Charles – règlement 673-2022 - AIRRL**

ATTENDU QUE la compagnie Tetra Tech QI inc. recommande le paiement du décompte progressif # 6 libération finale pour la réfection du Petit rang Saint-Charles, en date du 23 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Larochelle et **RÉSOLU** d'autoriser le paiement du décompte progressif # 6 et final de la retenue au montant de 131 832,91 $ taxes incluses à Eurovia Québec Construction inc.

QUE le paiement soit effectué conditionnellement à la réception des documents recommandés par Tetra Tech QI inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-39 **Installation ventilateurs muraux pour garage municipal**

ATTENDU QUE le service des travaux publics recommande l'installation de ventilateurs muraux au nouveau garage municipal;

ATTENDU la soumission reçue pour l'installation des ventilateurs de l'entreprise Chauffage & Ventilation Godin inc. datée du 19 juillet 2023 au montant 19 480 $ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** d'autoriser l'installation des ventilateurs tel que proposé par la soumission de Chauffage & Ventilation Godin inc. au montant de 19 480 $ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Pierre Pelletier réintègre la séance à 20 h 26.

2023-12-40 **Adoption de la grille salariale des pompiers 2024 et de la garde externe**

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter la grille salariale afin d'établir le salaire versé aux pompiers du Service de sécurité incendie pour l'année 2024;

ATTENDU QU'il y a lieu d'inclure la garde externe pour les officiers du service incendie pendant la période estivale du 1er mai au 30 septembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Jutras et **RÉSOLU** d'adopter la nouvelle grille salariale révisé et daté du 1er janvier 2024 incluant la garde externe aux officiers pour la période estivale, lequel document entre en vigueur le 1er janvier 2024 et qui s'appliquera pour les années subséquentes tant et aussi longtemps que celui-ci ne sera pas modifié par résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

2023-12-41 **Embauche d'un pompier / pompier sur appel - Monsieur Hugo M. Ferland**

ATTENDU QUE la Municipalité est en constante recherche de pompiers disponibles sur appel et plus spécifiquement de jour;

ATTENDU la réception de la candidature de monsieur Hugo M. Ferland pour un poste de pompier à temps partiel / sur appel au département du Service de Sécurité des Incendies de la municipalité;

ATTENDU QUE le directeur du Service de Sécurité des Incendies ainsi que le directeur général ont effectué une entrevue avec le candidat;

ATTENDU QUE monsieur Ferland est déjà formé pompier 1 et possède plusieurs autres formations;

ATTENDU QUE le directeur du Service de Sécurité des Incendies recommande l'embauche de monsieur Hugo M. Ferland à titre de pompier à temps partiel / sur appel au sein du SSI de la Municipalité, lequel sera à l'emploi à partir du 5 décembre 2023;

ATTENDU QUE l'emploi est sujet à une période probatoire de six mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Jutas et **RÉSOLU** de retenir la candidature de monsieur Hugo M. Ferland, pour combler un poste de pompier à temps partiel / sur appel du Service de sécurité des incendies, et ce, à compter du 5 décembre 2023 et selon les

dispositions établies à cette obligation et les politiques du Service de sécurité des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Rapport des délégués

Les élus expriment un résumé des différents dossiers pour lesquels ils ont été délégués.

Rapports du maire et de la MRC

Le maire procède à un compte rendu de ses dossiers municipaux et relevant de la MRC.

Période de questions

La période de questions débute à 20 h 32 et se termine à 20 h 49.

2023-12-42 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Christian Riendeau et **RÉSOLU** que la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford soit levée à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

Monsieur Robert Vyncke	**Monsieur Jean-Raphaël Cloutier**
Maire	Directeur général